

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 159 - 2024

Le Maire de la Commune de BEAUTIRAN (GIRONDE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L2213-6 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, ainsi que les textes qui l'ont modifié et complété ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I – Huitième partie : signalisation temporaire ;

Considérant que lors du déroulement du Marché de Noël et pour assurer la sécurité des participants et des visiteurs, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des automobiles et de tout autre véhicule motorisé Place de Verdun ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : La Place de Verdun sera fermée à la circulation automobile et à tout autre véhicule motorisé quelle que soit sa cylindrée, depuis son intersection avec la rue des Mages et chemin de la cale jusqu'à son intersection avec la rue du Puits et rue de la Papeterie, le Samedi 16 Décembre de 9 heures à 18 heures.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit à tout véhicule qu'elle que soit sa catégorie, sur les parkings de la place dans le périmètre du balisage de sécurité.

ARTICLE 3 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction Interministérielle du 24 novembre 1967, le balisage de sécurité sera mis en place par les Services Techniques de la Mairie de BEAUTIRAN.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché dans la commune de BEAUTIRAN et sur le site internet de la commune.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de CASTRES-GIRONDE,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Montesquieu,
- Madame La Responsable des Services Techniques de la Commune de BEAUTIRAN,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BEAUTIRAN, le 06 décembre 2024

Le Maire,

Philippe BARRERE

